

Lettre à nos frères prêtres

N° 46 - juin 2010

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

L'ÉGLISE ATTAQUÉE

Depuis un certain nombre de mois, l'Église catholique subit les assauts d'une violente tempête, notamment médiatique, à propos du « scandale des prêtres pédophiles » (pour reprendre les gros titres des journaux). La presse agite un certain nombre de cas réels, hélas !, scandaleux, insupportables, les étale, s'en délecte, et touille un brouet infâme, mélange de légitime indignation contre ces crimes, de voyeurisme abject et d'attaques antireligieuses sournoises ou déclarées.

Sur ce terrible sujet, il n'est pas question de donner des leçons à qui que ce soit. C'est avec toutes les personnes droites que nous condamnons ces attentats contre des enfants, innocentes victimes attaquées dans leur intégrité physique et morale, que nous dénonçons ces péchés qui crient vengeance contre le Ciel. Et si le pardon du Christ est promis à tout pécheur vraiment repentant, quelle que soit l'énormité de ses crimes et fût-il prêtre, nous savons cela ne le dispense nullement de la justice humaine, chargée sur cette terre de punir les fautes commises par les hommes.

Par ailleurs, il est évident que ces prêtres (une infime minorité, redisons-le pour l'honneur du sacerdoce catholique, même si cette minorité est insupportablement trop nombreuse, un seul criminel de cette sorte représentant une souillure vis-à-vis du Christ et de l'Église) sont les premiers responsables de ce qu'endurent aujourd'hui leurs victimes.

Cependant, nous constatons que, tout à coup, des médias qui, chaque jour, soutiennent les pires déviances, exhibent des publicités honteuses et sont souvent liés à d'énormes intérêts financiers dans la pornographie, se mettent à faire en chœur la morale à l'Église. Tous les vieux refrains y passent : les prêtres criminels, le sacerdoce des femmes, le mariage des prêtres, le préservatif, le pape nazi, les divorcés remariés, etc.

Nous sommes là dans une campagne anticatholique, et « les prêtres pédophiles » sont utilisés comme prétexte pour ces attaques. Demain ressortira « le silence de Pie XII », ou une autre manipulation médiatique.

Nous voulons professer, devant cette honteuse campagne, notre amour de l'Église, une, sainte, catholique et apostolique ; notre amour du Siège de Pierre et du Pape, vicaire du Christ ; notre amour du sacerdoce. Nous savons, tous les honnêtes gens savent, que les prêtres catholiques, dans leur immense majorité, n'ont aucunement trempé en ces crimes dans lesquels on cherche malignement à les englober pour diffamer l'Église du Christ.

Abbé Régis de CACQUERAY

Éditorial

p. 1 – L'Église attaquée
par l'abbé Régis de Cacqueray

p. 2 – Quelques textes oubliés par La Croix
Cardinaux Caffara, Canizares, Castrillon Hoyos, sur la communion dans la main et sur la liturgie traditionnelle

p. 3 – Retour sur la propitiation
A propos du dossier du numéro 45

p. 5 – Le courrier des lecteurs

QUELQUES TEXTES OUBLIÉS PAR *LA CROIX*

Nous publions ici quelques textes qui, *par un mystère incompréhensible*, n'ont pas été publiés par le journal *La Croix* et qui, pourtant, méritaient d'être connus par les prêtres de France.

La communion dans la main

« Nous devons prendre acte que, trop souvent, se sont répétés des cas de profanation de l'Eucharistie en profitant de la possibilité de recueillir le Pain consacré dans la paume de la main » (cardinal Carlo Caffara, archevêque de Bologne).

« La communion à genoux est l'expression du respect dû à Dieu, c'est le cœur de l'homme qui se prosterne devant Celui qui l'aime jusqu'au bout. Ce sont des signes. Il ne s'agit pas là de changer par amour du changement mais de comprendre les choses dans leur ensemble et de surmonter la sécularisation » (cardinal Antonio Canizares, Préfet de la Congrégation pour le Culte divin).

La messe traditionnelle, don pour toute l'Église

« La liturgie selon la forme extraordinaire n'est pas un don qui s'adresserait à ceux-là seuls qu'on appelle les "traditionalistes" : non, c'est un don pour toute l'Église catholique. Et ce don, librement offert, le Saint-Père le fait au moyen de cette merveilleuse structure de l'Église que constituent les paroisses, les prêtres et les chapelains dans les chapelles où l'on célèbre l'Eucharistie. Par la volonté du Vicaire du Christ, ils doivent accepter les pétitions et les demandes des fidèles qui désirent cette messe, et ils doivent la leur offrir. Et même lorsqu'il n'y a pas de demande spécifique, ni de requête, ils devraient la rendre accessible, afin que chacun puisse avoir accès à ce trésor de la liturgie ancienne de l'Église. Là est l'objectif primordial du *Motu proprio* : une richesse spirituelle et théologique. Le Saint-Père veut que cette forme de la messe devienne normale dans les paroisses afin que, de cette manière, des communautés jeunes puissent aussi se familiariser avec ce rite » (cardinal Dario Castrillon Hoyos, ancien Préfet de la Congrégation pour le Clergé).

Un rite qui a nourri l'Église latine durant des siècles

« Je crois qu'un approfondissement et un renouvellement de la liturgie étaient nécessaires [au moment du Concile]. Mais, d'après ce que j'ai vécu, l'opération n'a pas parfaitement réussi. La première partie de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* n'est pas entrée dans le cœur du peuple chrétien. Il y a eu un changement dans les formes, une réforme, mais pas un vrai renouvellement comme le demande cette Constitution. Il est parfois arrivé que l'on ait changé par pur goût du changement par rapport à un passé perçu comme totalement négatif et dépassé. On a parfois conçu la réforme comme une rupture et non pas comme un développement organique de la Tradition. (...) Je dirais surtout que cela a été une réforme qui a été appliquée et surtout qui a été vécue comme un changement absolu, comme s'il devait se créer un abîme entre l'avant et l'après concile, en un contexte dans lequel "préconciliaire" était prononcé comme une insulte. (...)

« Même si certains l'ont accueilli avec mauvaise humeur, le *Motu proprio* [*Summorum Pontificum*] a été un geste d'un extraordinaire bon sens ecclésial. Avec lui, a été reconnu comme pleinement valable un rite qui a nourri spirituellement l'Église latine pendant plus de quatre siècles. (...)

« Dans la cathédrale de Tolède, on célèbre chaque jour la messe et aussi les laudes selon le très ancien rite mozarabe qui a survécu à la réforme tridentine. Il faut en effet se souvenir (et peut-être cela ne fait-il pas plaisir à tout le monde) que ce qu'on appelle le Missel de saint Pie V n'a pas aboli tous les rites précédents. En effet, les rites qui pouvaient prouver au moins deux siècles d'histoire ont été "sauvés". Et le rite mozarabe (comme, d'ailleurs, par exemple, le rite propre à l'ordre dominicain) en faisait partie. Ainsi, après le concile de Trente, il n'y a pas eu une uniformité complète dans la liturgie de l'Église latine » (cardinal Antonio Canizares). ■

RETOUR SUR LA PROPITIATION

A propos du numéro 45 de la *Lettre à nos frères prêtres*, consacré à la propitiation, un de nos correspondants nous a fait remarquer que nous avons utilisé l'édition de 1992 du *Catéchisme de l'Église catholique*, alors que l'édition « définitive » de 1998 signale en son numéro 1367 que le sacrifice de la messe est « vraiment propitiatoire ». Nous admettons notre erreur, ou du moins l'insuffisance de notre information, et remercions ce prêtre d'avoir eu la charité de nous le signaler.

Les deux versions du *Catéchisme de l'Église catholique*

Cette citation provient en fait d'une *correction* de ce numéro 1367 du *Catéchisme*. Et il est tout à fait passionnant d'examiner les deux versions de cet article : cela manifeste comment, peu à peu, des erreurs ou omissions peuvent être discrètement corrigées, et comment, en continuant à réclamer avec respect et détermination, il sera finalement possible d'obtenir la vérité complète et sans fard.

Le *Catéchisme* fait en cet endroit une citation du concile de Trente. Il s'agit du chapitre II du décret sur la Messe publié à la XXII^e session, qui a pour objet la dimension propitiatoire du sacrifice de la messe, comme l'indique son titre : « Que le sacrifice visible de la Messe est propitiatoire pour les vivants et pour les morts ».

La première version du *Catéchisme*, celle de 1992, a réussi l'exploit de disséquer la première phrase de ce chapitre de façon à lui ôter son but propre, le caractère propitiatoire. Voici comment elle s'exprime : « Dans ce divin sacrifice qui s'accomplit à la messe, ce même Christ, qui s'est offert lui-même une fois de manière sanglante sur l'autel de la Croix, est contenu et immolé de manière non sanglante ». Celui qui ne prend pas la peine de vérifier la référence n'y voit que du feu.

La version de 1998 a rétabli la réalité de la phrase, son mouvement propre. Pour le manifester, nous mettons en italique les mots volontairement omis en 1992 : « *Et puisque* dans ce divin sacrifice qui s'accomplit à la messe, ce même Christ, qui s'est offert lui-même une fois de manière sanglante sur l'autel de la Croix, est contenu et immolé de manière non sanglante, *ce sacrifice est vraiment propitiatoire* ». La phrase n'a alors plus le même sens ; ce qui était principal en 1992 est devenu en 1998 une simple condition du principal : que « ce sacrifice est vraiment propitiatoire ». Et cette correction, qui correspond à la réalité du concile de Trente, est vraiment heureuse.

Pour répondre aux craintes du cardinal Medina Estévez

Cela étant, nous avons souligné que le *Catéchisme de l'Église catholique* n'expliquait aucunement le mot et la notion de propitiation. Cette explication s'avère pourtant nécessaire, puisque le cardinal Medina Estévez n'hésite pas à décrire ainsi la propitiation : « Dans un sens rigide, il s'agirait d'apaiser un Dieu enragé ; ce qui est une vue tout à fait anthropomorphique de Dieu qui est avant tout amour et miséricorde. Je crois que le sens profond de la propitiation pourrait se rendre par "réparation", "grâce de conversion" ou même "purification". Au fond, c'est l'amour *vers* Dieu qui donne le sens profond à l'attitude vraiment religieuse ». Si un homme aussi averti ne propose qu'une caricature de la doctrine catholique la plus certaine, il devient tout à fait urgent de diffuser la vraie notion de la propitiation, et donc de réaliser au plus vite une « nouvelle édition définitive » du *Catéchisme de l'Église catholique* avec les explications nécessaires, pour éclairer les fidèles chrétiens sur ce point. En attendant une si désirable et nécessaire révision, nous avons relevé quelques textes qui peuvent servir de base à des prédications ou instructions sur la propitiation.

Enseignement magistral du concile de Trente

Pour commencer, on peut tout simplement prendre le chapitre II du décret sur la Messe dans sa quasi totalité, qui comporte un enseignement de qualité sur la nature de la propitiation (traduction du début du XVIII^e siècle) : « Et parce que le même Jésus-Christ, qui s'est offert une fois lui-même

sur l'autel de la Croix, et avec effusion de son sang, est contenu et immolé sans effusion de sang dans ce divin sacrifice qui s'accomplit à la messe : dit et déclare le saint Concile que ce sacrifice est véritablement propitiatoire ; et que par lui nous obtenons miséricorde, et trouvons grâce et secours au besoin, si nous approchons de Dieu, contrits et pénitents, avec un cœur sincère, une foi droite, et dans un esprit de crainte et de respect. Car Notre Seigneur, apaisé par cette offrande, et accordant la grâce et le don de pénitence, remet les crimes et les péchés même les plus grands ; puisque c'est la même et l'unique Hostie, et que c'est le même qui s'offrit autrefois sur la Croix, qui s'offre encore à présent par le ministère des prêtres, n'y ayant de différence qu'en la manière d'offrir. Et c'est même par le moyen de cette oblation non sanglante que l'on reçoit en abondance le fruit de celle qui s'est faite avec effusion de sang ; tant s'en faut, que par elle on déroge en aucune façon à la première ».

Le don de pénitence, fruit de la propitiation

Un extrait de l'encyclique *Amantissimi* du bienheureux Pie IX, le 3 mai 1858, précise que le don de pénitence est déjà un fruit de la propitiation : « Cette oblation d'une fécondité ineffable embrasse la vie présente et la vie future. Par elle, nous accordant la grâce et le don de pénitence, Dieu apaisé remet les crimes et les péchés, même les plus énormes, et quoique gravement offensé par nos prévarications, passe de la colère à la miséricorde, d'une juste sévérité à la clémence ».

Notre propre participation à l'œuvre de propitiation

Soixante-dix ans plus tard, dans son encyclique *Miserentissimus Redemptor*, le pape Pie XI insiste sur notre propre participation, sans omettre de rappeler toutefois qu'elle est le fruit du sacrifice propitiatoire : « La surabondante Rédemption du Christ nous a fait remise de toutes nos fautes. Cependant, par une admirable disposition de la Sagesse divine, nous devons compléter dans notre chair ce qui manque aux souffrances du Christ pour son corps qui est l'Église. En conséquence, aux louanges et aux réparations "dont le Christ s'est acquitté envers Dieu au nom des pécheurs", pouvons-nous et même devons-nous ajouter encore nos louanges et nos expiations. Mais nous ne devons jamais oublier non plus que toute la vertu d'expiation découle uniquement du sacrifice sanglant du Christ, qui se renouvelle sans interruption d'une manière non sanglante sur nos autels ».

Le rôle central du Christ dans la propitiation

En son encyclique de synthèse sur la liturgie, *Mediator Dei* (20 novembre 1947), Pie XII souligne pour sa part le rôle central du Christ dans la propitiation : « En troisième lieu, le Sacrifice se propose un but d'expiation, de propitiation et de réconciliation. Aucun autre que le Christ ne pouvait assurément satisfaire pleinement à Dieu pour les fautes du genre humain ; aussi voulut-il être immolé lui-même sur la Croix, "propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier" (1 Jn 2, 2). De la même manière, il s'offre tous les jours sur les autels pour notre rédemption, afin qu'arrachés à la damnation éternelle nous soyons inscrits au nombre de ses élus ».

Invitation pressante à enseigner la valeur propitiatoire de la messe

Grâce à ces textes, et à bien d'autres facilement accessibles (par exemple, le Catéchisme du concile de Trente, deuxième partie, chapitre VII), il est possible d'expliquer de façon claire, nuancée, profonde et précise, la réalité de la propitiation, telle qu'elle a toujours été enseignée par l'Église, loin de toutes les caricatures. Ce sera l'occasion de répondre à l'instruction romaine *Saepe numero* du 14 juillet 1941 qui, « par mandat spécial de Notre Saint Père le pape Pie XII, exhortait vivement les Ordinaires du monde entier à instruire, soit par eux-mêmes, soit par les prêtres ayant charge d'âmes, les fidèles sur les points suivants : (...) La valeur impétratoire et propitiatoire du sacrifice de la messe. Bien comprise et bien connue, elle porte les fidèles à assister fréquemment et même chaque jour, si c'est possible, à ce sacrifice, en vue de remercier Dieu, d'obtenir des grâces ou bienfaits, de réparer, tant pour leurs propres péchés que pour ceux des fidèles défunts ».

COURRIER DES LECTEURS

Beaucoup de lettres nous sont parvenues, notamment à la suite de nos dossiers sur la communion dans la main (numéro 43) et sur la propitiation (numéro 45). Nous ne pouvons, malheureusement, et faute de place, les citer toutes, ni répondre à tous les intéressants arguments qui y sont proposés. Pour certains, nous prendrons le temps dans des numéros prochains, à travers articles ou dossiers spéciaux, de les traiter avec l'ampleur et la profondeur qu'ils méritent. Aujourd'hui, nous proposons un simple florilège, avec cependant des réponses suffisamment longues pour nourrir tant l'échange que la réflexion de chacun.

PRÊCHER LA FOI OU CÉLÉBRER LE MYSTÈRE ?

☞ « Je serais curieux de faire un sondage à la sortie d'une messe dans la forme extraordinaire pour savoir si toutes ces dimensions de la sainte Messe sont intégrées et comprises par les fidèles, uniquement parce qu'elles sont présentes dans des formules comprises uniquement des prêtres... Pour ma part, tout ce que vous dites fait partie de l'enseignement que je donne régulièrement à mes paroissiens, au cours de la messe ou durant des catéchèses, et il me paraît évident que c'est surtout l'enseignement et la prédication qui permettent l'intégration de la doctrine traditionnelle. Finalement, vous n'êtes pas plus traditionnels que moi... Bien à vous. »
Abbé A.

REMARQUE : Si l'abbé A faisait le sondage dont il parle, voici ce qu'il découvrirait. Certains fidèles sont parfaitement bien instruits. D'autres connaissent de façon correcte la doctrine catholique. Plusieurs en sont insuffisamment éclairés. Enfin, une part, hélas !, reste dans l'ignorance des vérités de la foi pour de multiples raisons. Et ceci, malgré nos prédications répétées. Comme le disait un prêtre avec humour : « Lorsque nous prêchons, un tiers des fidèles n'entend pas ; un tiers n'écoute pas ; un tiers ne comprend pas ; et le dernier tiers ne retient pas ». Donc, nous sommes d'accord avec l'abbé A : il faut prêcher, encore et encore, pour transmettre

la bonne doctrine, car la simple assistance aux rites sacrés ne suffira pas à instruire. Et il convient de féliciter l'abbé A qui remplit sur ce point avec fidélité son devoir de pasteur d'âmes.

Cependant, on ne peut oublier que, comme le souligne *Sacro-sanctum Concilium* (reprenant un mot du pape saint Pie X), la liturgie est « la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien ».

La « qualité » des rites, leur richesse (théologique, symbolique, poétique, spirituelle, etc.) n'est nullement indifférente. Ce serait renier le caractère essentiellement mystagogique de la vie chrétienne que de faire fond exclusivement sur la prédication, la parole (aussi bonne et nécessaire soit-elle) aux dépens du rite, du geste, de l'action sacrée.

Comme le dit donc l'Évangile : « Il faut faire ceci [prêcher] et ne pas omettre cela [célébrer des rites porteurs de riches symboles] ». Voilà pourquoi il est important que les rites transmettent par eux-mêmes ce que la parole va essayer d'expliquer et de mettre en lumière pour l'esprit.

Quant à prétendre que les formules de la liturgie seraient « comprises uniquement par les prêtres », ce serait mépriser l'intelligence spirituelle du peuple de Dieu. Outre le fait que les fidèles de la liturgie traditionnelle utilisent des missels bilingues, par lesquels toutes les formules liturgiques leur sont accessibles en français ; outre le fait que, parmi ces fidèles, il en est de fort ins-

truits dans le domaine profane, et tout à fait capables de comprendre le sens même subtil des formules (et leurs remarques ou questions en dehors de la messe le manifestent clairement) ; il ne faut pas oublier que ces fidèles, par la foi, l'espérance et la charité, par la grâce du baptême, de la confirmation et des autres sacrements, possèdent eux aussi « l'onction qui vient du Saint » et que, soutenus par l'Esprit de vérité, sous la conduite du Magistère sacré, ils sont capables à leur niveau de pénétrer profondément le mystère divin et de le mettre en œuvre chaque jour dans leur vie.

Et, effectivement, il n'est pas rare que le prêtre découvre, par exemple à l'occasion d'une confession, chez un humble fidèle, une compréhension supérieure du mystère du Christ tel qu'il se réalise et se manifeste dans la liturgie ; compréhension qui lui fait honte de sa propre médiocrité et l'aiguillonne pour se renouveler lui-même dans l'Esprit de Dieu.

Lorsqu'un simple paysan répondit au Curé d'Ars à propos de ses visites à l'église : « Je l'avise, et il m'avise », ne fit-il pas la preuve d'une entrée profonde dans l'amour du Christ, sans voir d'obstacle particulier au fait que la liturgie à laquelle il participait quotidiennement était entièrement traditionnelle et en latin ?

L'OUVRAGE THÉO EST-IL FIABLE ?

☞ Un prêtre nous écrit une lettre très critique, mais tout à fait intéressante. Il demande malheureu-

sement que celle-ci ne soit pas publiée, et nous accèderons à son souhait, tout en le regrettant.

Ce prêtre affirme toutefois que ce serait « à cause du concile Vatican II » et pour le critiquer que nous aurions publié notre dossier sur la propitiation. Nous ne pouvons laisser passer une telle contre-vérité. Car, précisément, le concile Vatican II *n'est pas cité* (ni même sous-entendu) dans ce dossier et, par conséquent, il n'y est ni approuvé ni critiqué. Et ceci de façon parfaitement volontaire. Mais il existe une telle obsession concernant Vatican II, une telle « fixation » à son sujet que, même lorsqu'on n'en parle pas, certains lecteurs finissent par le voir apparaître comme en surimpression du texte réel.

Ce prêtre joint à sa lettre, pour notre instruction, la copie de deux extraits d'ouvrage à propos du mot « propitiation ». La première provient de l'article « Expiation » du *Vocabulaire de théologie biblique*, et il n'y a rien à en dire : ce texte donne des précisions et des éclairages fort intéressants, qui vont dans le sens de nos affirmations (ce qui n'a rien d'étonnant, puisque nous nous sommes en particulier appuyés sur l'exégète Jean Galot).

La deuxième copie est plus problématique, donc plus significative. Il s'agit de l'article « Propitiation » dans *Théo* (éditions Mame). Nous avions déjà remarqué, à plusieurs reprises, le manque de sérieux et de fiabilité de cette prétendue « encyclopédie catholique », qui malheureusement est largement diffusée et crée l'ignorance plus qu'elle ne la combat. Ce nouvel exemple confirme, hélas !, cette mauvaise impression.

Théo affirme notamment : « L'évocation de Dieu destinant le Christ à être, par son sang, l'instrument "propitiatoire pour le salut de ceux qui croient en lui" n'apparaît qu'une seule fois dans le Nouveau Testament (Rm 3, 25) ». Que d'erreurs et d'omissions en ces quelques mots !

Il suffit, pour s'en rendre compte,

de recopier quelques lignes... du *Vocabulaire de théologie biblique* ! Celui-ci nous signale, certes, que le terme « propitiation », dans le Nouveau Testament, « est rare ». Il en donne toutefois quatre occurrences (Rm 3, 25 ; He 2, 17 ; 1 Jn 2, 2 ; 1 Jn 4, 10) et non pas une seule comme *Théo*.

Mais, surtout, il ajoute immédiatement : « Si le terme est rare, l'idée se retrouve fréquemment, non seulement dans toute l'épître aux Hébreux (...) mais, plus ou moins certainement, chaque fois que le Christ est déclaré "mourir pour nos péchés" (vg 1 Co 13, 3) ou "répandre son sang pour la rémission des péchés" (vg Mt 26, 28) ».

Cette dernière citation de saint Matthieu est passionnante, puisqu'il s'agit de la formule de consécration du Sang lors de la dernière Cène : c'est-à-dire précisément notre sujet de la propitiation dans l'ordinaire de la messe.

Le *Vocabulaire* ajoute à propos des deux citations de saint Jean : « Quand, à deux reprises, saint Jean, évoquant soit l'intercession céleste du Christ auprès du Père (1 Jn 2, 2), soit l'œuvre accomplie ici-bas par sa mort et sa résurrection (1 Jn 4, 10), déclare qu'il est, ou que le Père l'a fait, "*hilasmos* pour nos péchés", le terme offre sans doute le même sens qu'il a toujours dans l'Ancien Testament grec (vg Ps 130, 4) et que le mot latin *propitiatio* offre aussi toujours dans la liturgie : par le Christ et dans le Christ, le Père réalise le dessein de son amour éternel (1 Jn 4, 8) en "se montrant propice", c'est-à-dire en "pardonnant" aux hommes, d'un pardon efficace, qui détruit vraiment le péché, qui "purifie" l'homme, lui communique sa propre vie (1 Jn 4, 9) ».

Nous sommes bien loin d'un terme et d'une idée qui apparaîtraient « une seule fois dans le Nouveau Testament ». Et quand *Théo* a l'impudence d'ajouter : « De fait, le mot [propitiation] est peu familier aux chrétiens », il signe sa propre condamnation : qui est responsable de cette ignorance

des chrétiens (actuels), sinon lui et ses semblables qui entretiennent l'ignorance et l'erreur à propos des notions les plus essentielles de la Bible ?

Lorsque *Théo* ajoute que « le Père n'est pas un Dieu que l'on doit apaiser par des sacrifices », il se moque du monde en caricaturant honteusement la Révélation divine elle-même. Que les auteurs de *Théo* relisent, par exemple, les parties « La mort rédemptrice du Christ dans le dessein divin de salut » et « Le Christ s'est offert lui-même à son Père pour nos péchés » dans le *Catéchisme de l'Église catholique* : ils constateront qu'ils ont bien besoin de réviser leur théologie.

RESTER ATTENTIF À LA PROPITIATION

☞ « Merci de ce numéro très clair et très instructif. La propitiation est bien présente dans les textes de la messe nouvelle, mais pas assez à votre goût.

Pour ma part, je célèbre la messe avec toute les prières eucharistiques. La troisième le dimanche car, effectivement, elle est plus développée. La première au temps de Noël et de Pâques.

Il y a moyen de célébrer la nouvelle liturgie en étant attaché à la propitiation.

Salutations. »

Père B.

REMARQUE : Nos félicitations, tout d'abord, au père B, de rester ainsi attentif à l'indispensable dimension propitiatoire du sacrifice de la messe, et de désirer que le peuple qui lui est confié par le Christ et l'Église en soit nourri par les rites eux-mêmes.

Il reste qu'au-delà des Prières eucharistiques, la « préparation des dons » est un des rites les plus faibles et les plus critiquables de la nouvelle liturgie, qui s'éloigne « dans l'ensemble comme dans le détail » de tout ce que les liturgies des Églises d'origine apostolique pratiquent unanimement. Nous reviendrons ultérieurement, par un dossier, sur ce point capital.

RÉQUISITOIRE HAUTAIN ET SUFFISANT ?

☞ « Monsieur l'abbé, Je viens de recevoir la énième *Lettre à nos frères prêtres* ; elle ressemble à toutes les autres, avec son langage hautain et suffisant. Comment pouvez-vous estimer détenir LA vérité, alors que l'Évangile selon saint Jean parle de "faire la vérité" ? Vous seriez bien avisés de vous réembarquer dans la barque de Pierre, avec tous vos frères catholiques et, avec eux, de chercher humblement à "faire la vérité".

La conversion, vous la demandez aux autres. Venez ! nous essaierons de la faire ensemble.

Benoît XVI vous ouvre les portes. Entrez dans le bercail, avec confiance et avec joie, et non pas avec vos mines sévères et tristes. »

Abbé I.

REMARQUE : Ce courrier comporte plusieurs assertions, auxquelles il a déjà été souventes fois répondu dans le passé. Mais puisqu'elles reviennent de façon récurrente, il est sans doute bon d'y insister une nouvelle fois.

Tout d'abord, le rédacteur de ces lignes veut rassurer l'abbé I : s'il y a une chose dont personne ne l'a accusé jusqu'ici, c'est d'avoir « la mine sévère et triste ». Hélas ! il faudrait même quelquefois qu'il se force sur ce point. Et, de façon générale, attribuer aux « intégristes » d'être « tristes », « bilieux », « sévères » et *tutti quanti* constitue à l'ordinaire une posture autojustificatrice qui évite de se remettre soi-même en cause : Voyez comme je suis quelqu'un de bien, puisque ceux dont je veux me démarquer sont si pitoyables et insupportables !

Ensuite, la façon dont l'abbé I oppose « détenir la vérité » et « faire la vérité » semble tout à fait étrange : veut-il dire qu'il n'existe aucune vérité objective à laquelle l'homme puisse atteindre ? La vérité serait-elle forcément la limite inaccessible de nos efforts de recherche ? Le fait que le Christ soit Dieu est-il,

oui ou non, une vérité ? Si j'y adhère, est-ce que sur ce point je « détiens la vérité » ?

Par ailleurs, la façon dont l'abbé I parle de la dernière *Lettre à nos frères prêtres*, dans son rapport à la vérité, pose problème. Cette lettre proposait des faits, des arguments, des références, des réflexions. Ces faits, arguments, etc. sont vrais, fondés, démontrés, exacts, objectifs, ou bien au contraire ils sont faux, inventés, apocryphes, erronés. Dans le dernier cas, il ne devrait pas être très compliqué de démontrer la fausseté de notre exposé...

Mais il y a purement et simplement de la facilité intellectuelle à affirmer tout de go, sans se mettre en peine d'aucune démonstration ou justification : « Vous êtes dans l'erreur ».

Ce refus d'entrer dans les obligations du dialogue intellectuel, avec ses inévitables pesanteurs (lire, comprendre, vérifier, réfuter, etc.), explique cette réaction banale : taxer son interlocuteur et contradicteur d'homme « hautain et suffisant ». Un autre correspondant, lui, parle d'un « implacable réquisitoire » et d'une « volée de bois vert ».

Il n'y a rien de tout cela dans nos propos, mais bien plutôt une recherche de la vérité selon la manière propre à la personne humaine et à sa nature sociale, par le moyen de l'échange et du dialogue, par lesquels les uns exposent aux autres la vérité qu'ils pensent avoir trouvée, afin de s'aider mutuellement dans la quête de la vérité.

C'est pourquoi nous invitons l'abbé I à nous contredire, à nous critiquer, mais en apportant des arguments probants et non en prétendant nous juger du haut de sa posture morale. La question de la *Lettre à nos frères prêtres* 45 était : y a-t-il aujourd'hui un « problème de la propitiation » ? Des faits (vrais ou faux), des arguments (vrais ou faux), des citations (vraies ou fausses) ont été produits : c'est à démontrer leur éventuelle fausseté qu'il convient de s'atteler, sans se contenter d'affirmations péremptoires.

VATICAN II ET LA CRISE RELIGIEUSE ACTUELLE

☞ « Monsieur l'abbé, Voilà plusieurs années que je reçois votre "Lettre aux prêtres", une lettre qui me laisse un goût d'amertume de plus en plus prononcé.

Que vous ayez une préférence pour la forme extraordinaire de la liturgie de la messe, je peux le concevoir aisément. Je l'ai personnellement connue et "pratiquée" dans mon enfance pendant près de vingt ans, puis plus tard en 1976, quand j'ai fréquenté le "milieu lefebvrisme" ; je suis aujourd'hui fermement attaché à la forme ordinaire qui favorise la participation active des fidèles. (...)

Le Concile n'est en aucune façon responsable de la déchristianisation d'aujourd'hui, le mouvement est engagé depuis très longtemps, depuis plusieurs siècles, il n'a fait que s'amplifier au fil des ans. Il n'est pas davantage responsable des déviances théologiques et des débordements liturgiques abusifs qui se sont produits par la suite, sans que les intentions aient été nécessairement mauvaises. (...)

Ne prenez pas la peine de me répondre, je tenais seulement à vous faire connaître mon sentiment sur votre "combat" qui n'est pas le mien, et ma désapprobation : je suis bien dans l'Église d'aujourd'hui et je crois être fidèle à sa Tradition. »

Abbé V.

REMARQUE : De cette lettre, longue et complexe, nous ne retenons que ce passage concernant Vatican II : il est, en effet, répondu à certaines objections de l'abbé V dans d'autres parties de ce courrier, et nous réservons quelques questions soulevées par lui pour des numéros prochains.

Nous n'avons évidemment jamais dit que Vatican II serait LA cause (unique et suffisante) de l'actuelle déchristianisation : il y aurait là une conception ridicule.

Il est au contraire certain qu'il existe de multiples autres causes à cette déchristianisation : les pro-

grès de la sécularisation, le succès des « maîtres du soupçon », le *baby boom* et les Trente Glorieuses qui ont vu un fantastique enrichissement des nations occidentales, Mai 68, l'invasion des nouvelles techniques, etc.

Mais, tout de même, on ne peut effacer un fait évident : la crise religieuse la plus violente, dont nous ne sommes pas encore sortis, a éclaté juste pendant et après Vatican II.

Cela ne suffit nullement à démontrer que le Concile en est la cause principale. Mais cela empêche d'affirmer sans aucune autre forme de procès : « Le Concile n'est *en aucune façon* responsable... » Au minimum, il convient d'examiner, de s'interroger : deux phénomènes aussi visiblement concomitants (Vatican II, la crise religieuse et morale) peuvent-ils n'avoir aucun lien de causalité ? Il serait difficile de faire avaler un tel « miracle » à n'importe quel historien sérieux.

Mais concédons à l'abbé V, s'il y tient absolument, que « le Concile ne soit *en aucune façon* responsable de la déchristianisation ». Il reste que ce fameux concile nous a fait des promesses, et que nous sommes en droit de lui demander compte de ces mirifiques annonces.

On nous a assuré solennellement qu'à la suite de ce concile, « cent fleurs s'épanouiraient dans l'Église et dans le monde », pour reprendre la phraséologie du vieux Mao. On nous a prétendu que, si nos anciens n'avaient pas réussi avec leurs vieilles méthodes périmées, en revanche la fa-

buleuse nouveauté de Vatican II allait faire en un temps record la preuve de sa formidable efficacité pour convertir les âmes.

Souvenons-nous ! Jean XXIII estimait que Vatican II serait une « nouvelle Pentecôte », qui devait voir « un nouveau bond en avant du royaume du Christ dans le monde ».

En ouvrant la deuxième session, Paul VI déclarait que le Concile serait « le réveil printanier d'immenses énergies spirituelles et morales qui sont comme latentes au sein de l'Église ». Et en clôturant la dernière session, il saluait « ce renouveau de pensée, d'action, de mœurs, de force morale, de joie et d'espérance qui a été le but même du Concile ».

C'est un peu facile de venir dire après cela que la crise actuelle est « la faute à pas de chance » ; que dans tous les cas, cette crise durerait depuis longtemps et que le Concile ne pouvait la stopper.

Faudrait-il alors avouer que Vatican II a été au minimum inutile, et qu'on aurait fait aussi bien, sinon mieux, en ne changeant rien du tout ?

Il nous semble que ce n'est pas regarder la vérité en face que d'esquiver le (difficile) débat sur Vatican II. Entre prétendre qu'il est l'*unique* responsable de la crise actuelle (ce qui n'est pas vrai) et dire qu'il n'est *en aucune façon* responsable de cette crise (ce qui est encore moins vrai), il devrait être possible d'essayer de déterminer, posément et sérieusement, *en quoi* il est responsable de la situation actuelle, tant de ses bons côtés que de ses mauvais.

C'EST UN PEU COURT, JEUNE HOMME !

☞ « Monsieur l'abbé, c'est un prêtre très âgé (87 ans) du diocèse de Nantes, qui reçoit, comme tant d'autres, votre *Lettre à nos frères prêtres* et qui vient de lire le numéro 45 sur le problème de la propitiation. Encore lucide et engagé dans le ministère paroissial, j'étais partagé entre le rire et la colère, en lisant les longues pages auxquelles vous consacrez votre talent d'écrivain. »

Abbé R.

REMARQUE : Si nous faisons rire, c'est déjà ça ! Même si l'argumentation est un peu courte.

MERCI POUR VOTRE BONNE LETTRE

☞ « Bien chers amis, Merci pour la lettre que vous nous adressez et qui, pour moi, représente un lien précieux de notre communion ecclésiale laquelle, grâce au pape Benoît XVI, est en marche : grâce à ses courageuses décisions pour lesquelles il est traîné médiatiquement dans la boue ! Mais c'est bien à la suite du Christ qu'il porte et communique la Vérité au monde entier envers et contre tout, à temps et à contre-temps. Aussi, ne nous lassons pas de prier pour lui et avec lui : *Oremus pro Pontifice nostro !* »

Père V.

REMARQUE : Autant finir sur une lettre agréable et pleine d'encouragements !

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €
 Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php